

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**DELIBERATION N° 97. 21 DU 30 OCTOBRE 1997****RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie:

vu la loi n°68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

DELIBERE

La commune de Rozay-en-Brie est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 91.3577.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



Joël THORAVAL